

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2019 À 20 HEURES AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent : Le conseiller Pier-Olivier Bujold.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**2019-11-04-01 Ouverture de la séance**

**2019-11-04-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

**2019-11-04-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal**

Après lecture, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit adopté.

**2019-11-04-04 Liste des déboursés du mois d'octobre**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 159 174,06 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

**2019-11-04-05 Correspondance (dons)**

Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel | Bons de Noël 2019

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 50 \$ soit versé au Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel en collaboration à l'opération « bons de Noël 2019 ».

Noeudvembre – 6<sup>e</sup> édition

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'acheter un nœud PROCURE au montant de 35 \$ en guise de soutien à la 6<sup>e</sup> édition de la campagne Noeudvembre qui permet de maintenir et développer ses services de soutien et d'information pour les personnes touchées par le cancer de la prostate.

**2019-11-04-06 Adoption du Règlement numéro 472-19  
Concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement 472-19 soit adopté.

**2019-11-04-07 Adoption du Règlement numéro 473-19  
Concernant les nuisances, la salubrité et la sécurité**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement 473-19 soit adopté.

**2019-11-04-08 Avis de motion – Règlement numéro 474-19  
Décrétant l'ouverture des chemins durant la saison  
hivernale 2019-2020**

Le conseiller Dial Lepage donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 474-19, décrétant l'ouverture des chemins d'hiver pour la saison hivernale 2019-2020.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2019-11-04-09 Club des Chevaliers de la Motoneige  
Droits de passage – hiver 2019-2020**

ATTENDU la requête reçue du club Les Chevaliers de la Motoneige de New Richmond Inc. demandant des droits de passages pour la saison 2019-2020;

ATTENDU QUE le Club a fourni une preuve de sa police d'assurance responsabilité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon accorde les droits de passages suivants pour la saison 2019-2020 :

1. Chemin du 4<sup>e</sup> rang Ouest à partir de la division de Caplan jusqu'au chemin Paquet.
2. À partager avec les utilisateurs et les motoneigistes : une partie du 4<sup>e</sup> rang Ouest à partir du chemin Paquet sur une distance de 125 mètres vers l'Est (lot 5 595 749).

**2019-11-04-10 Demande de partenariat au Ministère des Transports**

ATTENDU l'adoption du plan d'intervention 2017-2021 nécessitant le remplacement de l'égout sanitaire et du segment d'aqueduc de plusieurs tronçons de la route 132, situés entre la route Poirier et l'avenue du Viaduc;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette réfection les conduites d'aqueduc et d'égouts seraient réimplantées au nord de la route 132 afin de diminuer l'impact des réparations futures;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon souhaiterait effectuer ces travaux entre 2023 et 2027;

ATTENDU QUE ces travaux auront pour effet de démolir en grande partie la route 132 sur toute sa longueur;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désirerait établir un partenariat avec le Ministère des Transports afin de réaliser ces travaux en même temps qu'un projet de réaménagement des abords de la route 132;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire profiter de ces travaux pour revoir et repenser l'aménagement de cette section de la route 132;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire obtenir l'expertise du MTQ afin de faire des choix de mobilité encore plus éclairés et répondant aux besoins de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon aimerait aménager une promenade piétonnière, avec terre-plein, du côté sud de la route 132 en partant de la route Poirier jusqu'à l'avenue du Viaduc;

ATTENDU QUE cette promenade permettrait d'éliminer le trottoir du côté sud de la route ce qui améliorerait considérablement la sécurité des usagers;

ATTENDU QU'un trottoir du côté nord de la route 132 ne serait plus nécessaire, ce qui faciliterait grandement les opérations de déneigement en saison hivernale;

ATTENDU QUE, dans le cadre du plan d'action de la politique de mobilité durable – 2030, le transport actif de type piétonnier et cyclable occupe une place importante dans cette dite politique;

ATTENDU QUE l'aménagement de cette promenade s'inscrit dans la vision d'ensemble du gouvernement dans laquelle le milieu municipal et le citoyen sont au cœur des préoccupations et des engagements;

ATTENDU QUE la réfection et le réaménagement de cette section de la route 132 auront pour effet de rendre plus efficaces, sécuritaires, pérennes et équitables les différentes activités en matière de déplacement;

ATTENDU QU'une collaboration dans la réfection de cette section touchera davantage l'organisation et le développement du milieu dans une vision à long terme plutôt que de se limiter à l'infrastructure elle-même;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon est un partenaire incontournable dans la mise en place de toute initiative concernant la mobilité des citoyens sur son territoire;

ATTENDU QUE le Ministère entend revoir la manière dont il intervient sur son réseau en prenant en considération l'ensemble des solutions possibles en priorisant celles qui sont les plus durables;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon demande au Ministère des Transports de réaliser une étude d'opportunité en lien avec les préoccupations mentionnées et d'établir subséquemment un protocole d'entente pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon demande au Ministère des Transports, dans l'éventualité de la réalisation d'un projet ministériel, de prendre en considération les éléments cités dans la Politique de mobilité durable – 2030, en matière de transport actif.

#### **2019-11-04-11 Adoption du Plan de sécurité civile**

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Siméon reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

QUE le plan de sécurité civile, version novembre 2019, soit adopté.

#### **2019-11-04-12 Achat d'un véhicule tout-terrain et emprunt au fonds de roulement**

ATTENDU les estimations reçues pour l'achat d'un véhicule utilitaire de type côte à côte;

ATTENDU la soumission de Maltais Performance Inc., reçue le 9 octobre 2019, laquelle étant la plus avantageuse avec un prix de vente fixé à 11 413,95 \$, excluant les taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon procède à l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type côte à côte de marque Polaris, modèle Ranger 500, année 2019.

QUE la Municipalité emprunte les montants nécessaires à même son fonds de roulement, pour une somme de 11 983,22 \$. Des remboursements égaux de 3 994,41 \$ seront faits pour cet emprunt pour chacun des exercices financiers 2020, 2021 et 2022.

#### **2019-11-04-13 Demande de financement temporaire**

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement numéro 468-19, autorisant les travaux de réfection complète d'un tronçon de la rue Bélanger et un emprunt de 805 000 \$, remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans.

#### **2019-11-04-14 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)**

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation du projet d'amélioration des sentiers de ski de fond au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Siméon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### **2019-11-04-15 Réforme du mode de scrutin**

CONSIDÉRANT QU'une réforme du mode de scrutin semble être sur le point d'être déposée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ladite réforme amènerait les citoyens et citoyennes du Québec vers un modèle dit proportionnel-mixte à compensation régionale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Mouvement Démocratie Nouvelle est le protecteur de cette réforme depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'une réforme du mode de scrutin ne doit pas être prise à la légère puisqu'elle aura des impacts importants sur la vie démocratique du Québec et sur la représentativité des régions à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la réforme du mode de scrutin ferait en sorte de créer des régions électorales, dont la nôtre qui regrouperait les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches; les trois régions formant une seule entité régionale au sens de cette réforme;

CONSIDÉRANT QUE la réforme du mode de scrutin affaiblirait davantage la voix des Gaspésiens et des Gaspésiennes à l'échelle nationale;

CONSIDÉRANT QUE la formule de compensation régionale pourrait faire en sorte qu'un seul député sur 125 représenterait la totalité de la région administrative de la Gaspésie à l'Assemblée nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la réforme, telle que proposée, affaiblirait le rôle des élu(e)s en les menottant encore plus face à leur parti politique afin d'être sur le haut des listes décidées par les chefs de parti;

CONSIDÉRANT QUE la volonté populaire milite plus vers un système où les élus locaux et régionaux défendent d'abord les intérêts de leurs commettants avant ceux de leur parti;

CONSIDÉRANT QUE la perte de pouvoir pour les régions périphériques du Québec, en plus de la centralisation marquée des pouvoirs depuis les derniers mandats, affaiblirait davantage le poids des régions dans les sphères décisionnelles;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes conscients de la volonté populaire d'apporter des changements au système politique en place;

CONSIDÉRANT le positionnement adopté par le Conseil municipal de la Ville de Gaspé le 16 septembre 2019 à l'effet de rejeter la proposition de réforme sur la table et de proposer un modèle renforçant réellement le poids politique des régions;

CONSIDÉRANT QUE nos craintes face au nouveau mode de scrutin ne devraient pas empêcher le gouvernement de proposer des améliorations aux institutions politiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon :

MONTRE d'importantes réserves face à la réforme envisagée par le Mouvement Démocratie Nouvelle et par certains partis politiques au Québec;

DEMANDE au gouvernement du Québec de procéder à des consultations élargies de toutes les régions du Québec afin de bâtir un système réellement à l'avantage des citoyens et citoyennes du Québec et des élus québécois, incluant ceux des régions;

DEMANDE au gouvernement du Québec de procéder à l'analyse d'autres options avant de procéder à ce projet de réforme majeure;

MANDATE le maire ou la directrice générale de faire parvenir copie de cette résolution et de tout document requis aux députés de la région, à la ministre responsable de la région, ainsi qu'à la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information.

### **2019-11-04-16 Prix de l'essence en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT le fait que le prix de l'essence en Gaspésie est continuellement beaucoup plus cher que le prix minimum estimé par la Régie de l'énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, selon les données de la Régie de l'énergie du Québec, la Gaspésie est la 2<sup>e</sup> région au Québec (après le Nord-du-Québec) où l'essence est la plus chère par rapport au prix minimum estimé par région;

CONSIDÉRANT les données suivantes de la Régie de l'énergie du Québec à propos de l'écart de prix entre celui affiché en moyenne à la pompe et le prix minimum estimé par la Régie :

- Semaine du 26 août 2019 : 15,8 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 19 août 2019 : 16,4 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 12 août 2019 : 18,5 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 5 août 2019 : 12,6 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 29 juillet 2019 : 13,9 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 22 juillet 2019 : 13,8 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 15 juillet 2019 : 8,3 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 8 juillet 2019 : 12,1 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 1<sup>er</sup> juillet 2019 : 11,8 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 24 juin 2019 : 13,0 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 17 juin 2019 : 14,9 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 10 juin 2019 : 14,9 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 3 juin 2019 : 9,5 ¢/l plus cher que le PME

CONSIDÉRANT QUE, contrairement à la croyance populaire, le coût des transports ne peut, à lui seul, justifier un tel écart avec les autres régions du Québec, ce paramètre étant déjà inclus dans le prix minimum estimé par la Régie de l'énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est néfaste pour les citoyens de la région, pour le milieu des affaires et pour la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence dans la région est carrément inéquitable versus les autres régions du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT QUE des situations de cartel ont déjà été recensées dans les villes de Sherbrooke, Thetford Mines et de Victoriaville;

CONSIDÉRANT le positionnement adopté par le Conseil municipal de la Ville de Gaspé le 16 septembre 2019, sa demande d'enquête au Bureau de la Concurrence du Canada, sa demande de surveillance accrue à la Régie de l'énergie du Québec et sa demande de support à l'Association pour la Protection des Automobilistes (APA);

CONSIDÉRANT QUE les élus de la région de Charlevoix viennent d'entreprendre eux aussi une démarche similaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon ne souhaite en aucun temps s'attaquer aux détaillants de la région, qui ne sont que des intermédiaires entre les compagnies pétrolières, leurs grossistes et ultimement les consommateurs;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir des élus municipaux de représenter la population qu'ils desservent et, en ce sens, de signaler ce genre de problématique aux autorités concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon joigne sa voix à celle du Conseil municipal de Gaspé :

- en demandant au Bureau de la Concurrence du Canada de faire enquête sur le prix de l'essence en Gaspésie, qui est continuellement beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Québec et au Canada, autant de manière relative que de manière absolue;
- en demandant à la Régie de l'énergie du Québec d'apporter une surveillance accrue aux prix des produits pétroliers en Gaspésie qui sont démesurément plus élevés dans cette région que dans la vaste majorité des autres régions du Québec;
- en demandant à l'Association pour la protection des automobilistes (APA) d'étudier la situation des prix de l'essence en Gaspésie et, le cas échéant, d'entreprendre toute action requise pour que la situation soit plus acceptable pour les consommateurs de la région.

#### **2019-11-04-17 Office municipal d'habitation – États financiers 2018**

ATTENDU le dépôt des états financiers de l'OMH pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018;

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter ces états financiers, lesquels indiquent une participation municipale de l'ordre de 5 332 \$.

#### **2019-11-04-18 Autres sujets**

Aucun autre point traité.

#### **2019-11-04-19 Période de questions**

Les commentaires et questionnements soulevés concernent la méthode pour aviser les citoyens lors d'interruption d'eau, la chasse aux canards près du site de l'Île, les modalités du nouveau pacte fiscal, l'avancement du projet pour personnes âgées en légère perte d'autonomie et le projet d'acquisition des installations de Fabrication Delta.

La vitesse du secteur de la route de l'Île a été mentionnée comme problématique, plus spécialement pendant les mois de juin à septembre.

Une douzaine de personnes étaient présentes.

#### **2019-11-04-20 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 21 h 25.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale